

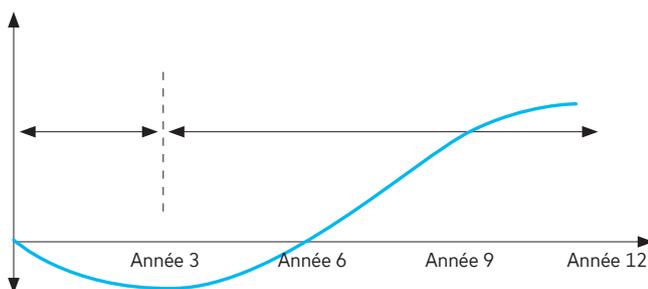
Private Equity

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques du Private Equity. Il présente les avantages et les risques potentiels liés à cette catégorie de produits. Ces bases peuvent vous aider à prendre vos décisions de placement. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

Généralités

Les **fonds de Private Equity** sont mis à la disposition des entreprises non cotées en Bourse en tant que fonds propres. Les placements en Private Equity sont souvent proposés dans le cadre de structures de fonds.

Les placements en Private Equity sont illiquides. Ils requièrent un horizon de placement minimal de 7 à 10 ans. Les investissements se répartissent souvent sur plusieurs années. Le montant que l'investisseur placera est tout d'abord défini (garantie de capital). Ce montant est appelé sur une période de plusieurs années par le gestionnaire de Private Equity et investi dans les entreprises cibles. A noter que, pendant la durée du placement, il n'est généralement possible de disposer de son capital que de façon restreinte. Il n'y a de distributions qu'à partir de l'échéance. Ce processus est baptisé «courbe en J»:



Le succès d'un placement en Private Equity dépend notamment du choix du moment de sortie ou de vente. La compétence du gestionnaire de Private Equity, qui influence en général activement la stratégie d'entreprise, joue en outre un rôle central. La sortie peut s'effectuer notamment par le biais d'une introduction en Bourse (Initial Public Offering – IPO), de la vente à une autre entreprise (Trade-Sale), d'un autre fonds de Private Equity (vente secondaire) ou d'un Management Buyout. La simplicité ou la difficulté de la phase de sortie, ainsi que la concordance entre rendement attendu et rendement obtenu, dépendent notamment de l'évolution des marchés des actions.

Les différents types de placements en Private Equity

Capital-risque (Venture Capital): lorsque des investissements en Private Equity vont à de jeunes entreprises (start-up) ou à de petites entreprises en phase de démarrage mais à fort potentiel de croissance, on parle aussi fréquemment de capital-risque (Venture Capital). Ce type de placements offrent le rendement le plus élevé.

Capital de croissance: ce type de placements en Private Equity concernent les entreprises bien établies. Ces sociétés génèrent certes déjà de bons chiffres d'affaires et des bénéfices, mais ne peuvent financer elles-mêmes des étapes de transformation décisives (par ex. expansions, rachats).

Financement mezzanine: ce type de placements en Private Equity est une forme hybride composée de fonds étrangers et de fonds propres. Le capital est investi dans des titres de créance subordonnés ou dans des actions privilégiées.

Buyouts: lorsque les investissements en Private Equity servent à financer un changement de propriétaire, par exemple en cas de retrait de la cote, on parle le plus souvent de «Buyout».

Marchés secondaires: les fonds de marchés secondaires achètent déjà des placements en Private Equity existants d'autres investisseurs en Private Equity. La phase d'investissement est donc raccourcie pour les fonds de marchés secondaires, qui génèrent des gains plus rapidement.

Avantages

Diversification: en l'absence d'évaluations de marché, les placements en Private Equity sont moins dépendants des fluctuations générales du marché que les placements classiques. L'ajout de placements en Private Equity à un portefeuille permet des effets de diversification,

Potentiel de rendement: en tant que détenteur de parts dans une société privée, l'investisseur est associé au bénéfice. Les entreprises affichant en général un fort potentiel de croissance, les investissements en Private Equity permettent la plupart du temps d'engranger des rendements relativement élevés.

Accès aux autres possibilités d'investissement: les fonds en Private Equity permettent d'investir dans des sociétés privées qui, sinon, sont difficilement accessibles aux investisseurs privés.

Risques

Risque de perte: l'évolution défavorable d'une entreprise financée par des fonds de Private Equity peut entraîner l'insolvabilité de cette dernière. Les sociétés pouvant faire l'objet de placements en Private Equity peuvent être financées dans une large mesure par des fonds étrangers. En tant qu'entreprises établies, elles sont donc plus sensibles aux évolutions négatives du marché, telles que la hausse des taux d'intérêt, et leur risque d'insolvabilité et de faillite est plus élevé que celui des entreprises cotées en Bourse. L'investisseur peut alors perdre une partie voire la totalité de son capital.

Immobilisation durable du capital: les placements en Private Equity sont axés sur le long terme et nettement moins liquides que les actions négociées en Bourse. En général, on ne peut les vendre que des années après l'investissement initial. Il n'y a de distributions qu'à partir du moment où l'on a pu retirer son investissement. En principe, l'investisseur ne peut prétendre à sortir avant l'échéance.

Autres appels de fonds: de nouveaux appels de fonds suivent habituellement l'investissement initial. Si l'investisseur ne donne pas suite à ces appels, il peut perdre la totalité du capital placé jusqu'alors.

Risque de liquidité: les participations dans le Private Equity sont en général illiquides. Parfois, la vente de positions est impossible ou générerait des pertes notables. Les dispositions propres au fonds peuvent interdire la cession de parts.

Faible réglementation: il n'existe pas de protection de l'investisseur au sens des fonds de placement classiques. Les fonds de Private Equity ne sont en général pas réglementés et les gérants de fonds n'ont pas besoin de l'aval d'une autorité en la matière.

Dépendance vis-à-vis de la gestion du fonds: les gestionnaires de Private Equity disposent d'une grande marge de manœuvre décisionnelle en matière de placement. L'évolution de la valeur du fonds dépend donc grandement de leurs compétences et de leur expérience dans le domaine. Tout changement parmi les dirigeants d'une jeune entreprise au sein de laquelle les personnalités jouent un rôle essentiel peut avoir des répercussions extrêmement négatives sur un placement en Private Equity.

Risque de change: si le fonds en Private Equity ou les placements concernés sont libellés dans une autre monnaie que celle de l'investisseur, la valeur du placement pour ce dernier risque de baisser en raison des fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte totale pour l'investisseur à la suite de variations des taux de change, qui peuvent s'avérer très importantes.

Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.